

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0042846

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **11134**

Société : **R.A.M**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **SAAOUD IMTSAT**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : **0660159320**

Total des frais engagés : **2500** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Datir EL BARDAI
OPHTALMOLOGISTE
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Barai
Maârif - CASABLANCA
Tél: 05 22 94 95 39 / 05 61 17 72 01

03 FEV. 2024

Date de consultation : **03 FEV. 2024**

Nom et prénom du malade :

SAAOUD mogd Age: **50ans**

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Carac oph Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

12 FEV. 2024

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : **12 FEV. 2024**

Signature de l'adhérent(e) :



S

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 FEV 2024	CS	- 300 DA		DOcteur Umarit EL BAKUAI 219,60 Zerktouni - Res. El Bardo, Maârif CASABLANCA Tél: 05.22.91.95.39 / 06.61.17.72.01

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
L'ARTISAN DU REGARD 113 Rue de Craonne et Angle Rue de Beauvais Casablanca Tel: 05.22.54.30.08.	08/02/2024	2200,00 DA

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهورية، العدسات

تخطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابق بمستشفيات تولوز. فرنسا

طبيب رئيسي سابق لقسم أمراض وجراحة العيون
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

03 FEV. 2024

Casablanca, le

الدار البيضاء، في

M_E magda SAAOUJ

Correcte optique Y. P.

L'ARTISAN DU REGARD
113 Rue de Craonne
et Angle Rue de Beauvais
Casablanca Tel : 0522 54 30 08

Marbre dem - lun

Ver correcte

orange m.
Et rédu
au auth-fel

ODt =

+ 2,75.

OG =

(80 - 0,25) + 3,00

Docteur Dafir EL BARDAI,
OPHTALMOLOGISTE
219, Bd. ZERKOUNI - Résidence EL BARDI,
Marrakech CASABLANCA
Tél. 05 22 94 95 39 / 06 61 17 72 01

219, شارع الزرقطوني - إقامة البرداعي - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المستعجلات : 06 61 17 72 01

I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249

L'ARTISAN DU REGARD

11/3, Rue de craonne et angle rue de beauvais
Belvédère- Casablanca
Tél: 0522543008
ICE: 00218085100097
R.C: 422159 Patente: 37948018

CASABLANCA , le : 08/02/2024

FACTURE N° 000890

SAAOUD MAJDA

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
1 monture optique	600.00
1 verre correcteur organique antireflet selon la prescription médicale	800.00
1 verre correcteur organique antireflet selon la prescription médicale	800.00

Dont TVA (20%)

366.67

TOTAL TTC

2.200.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

Deux mille deux cents Dirhams

INPE : 095024360

L'ARTISAN DU REGARD
11/3 Rue de Craonne
et Angle Rue de Beauvis
Casablanca Tél: 0522543008
